

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**OBJET** : **Département de l'Ain**

Projet de création d'un bus à haut niveau de service entre Gex et Ferney-Voltaire (communes de Gex, Cessy, Ségny, Ornex et Ferney-Voltaire)

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Cessy, Ferney-Voltaire et Ornex.

Par arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2014 le projet ci-dessus visé est soumis à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Cessy, Ferney-Voltaire et Ornex dans les formes déterminées par le code de l'environnement et le code de l'urbanisme.

A cet effet, un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique comprenant notamment une étude d'impact accompagnée de l'avis de l'autorité environnementale, les dossiers de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Cessy, Ferney-Voltaire et Ornex ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles ouverts, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur sont déposés dans les mairies de Cessy, Ferney-Voltaire, Gex, Ornex et Segny du 12 novembre 2014 au 12 décembre 2014 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public desdites mairies, consigner éventuellement ses observations sur lesdits registres ou les adresser, par écrit, au commissaire-enquêteur à la mairie de Ferney-Voltaire, commune siège. Cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Ain à l'adresse suivante : [www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr)  
Le dossier de déclaration d'utilité publique, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse aux observations formulées par cette instance peuvent être consultés sur le lien suivant : [www.ain.fr/bhns](http://www.ain.fr/bhns)

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public selon le calendrier suivant :

En mairie de GEX : le mercredi 12 novembre 2014 de 9h à 12h

En mairie de SEGNY : le jeudi 27 novembre 2014 de 15h à 18h

En mairie d'ORNEX : le mercredi 3 décembre 2014 de 16h à 19h00

En mairie de CESSY : le vendredi 12 décembre 2014 de 14h à 17h

En mairie de FERNEY-VOLTAIRE : le samedi 13 décembre 2014 de 9h à 12h

M. Didier ALLAMANNO, géomètre expert DPLG désigné par le tribunal administratif de LYON en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, procédera en cette qualité, conformément aux dispositions ci-dessus prescrites. En cas d'indisponibilité de ce dernier, il sera remplacé par M. Jean-Paul BRON directeur des services techniques territoriaux en retraite, désigné en tant que commissaire-enquêteur suppléant.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de :

M. Didier DUBOURGNON  
Conseil général de l'Ain  
Responsable de la cellule BHNS- Tramway  
DGAI – Direction des routes  
Service Routes-Aménagements  
45, avenue Alsace Lorraine - CS 10114  
01003 Bourg-en-Bresse cedex  
Fax : 04.74.47.99.20.  
Courriel : [didier.dubourgnon@cg01.fr](mailto:didier.dubourgnon@cg01.fr)

Le commissaire-enquêteur formulera son avis dans le délai d'un mois, à compter de la date d'expiration de l'enquête. Au terme de l'enquête, le préfet de l'Ain est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet et emportant mise en compatibilité des P.L.U. des communes de Cessy, Ferney-Voltaire et Ornex.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de l'Ain – Bureau de l'Aménagement et de l'Urbanisme, en sous-préfecture de Gex, ainsi qu'en mairies de Cessy, Ferney-Voltaire, Gex, Ornex et Segny pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces éléments feront l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet de la préfecture de l'Ain pendant un an.